

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

- Mardi de 11h à 12h30
et de 14h à 16h30
- Mercredi de 10h à 12h
- Jeudi de 11h à 12h30
- Vendredi de 11h à 12h30
- Samedi de 10h à 12h

Téléphone : 03.22.43.26.16

Télécopie : 03.22.43.51.55

www.ville-poulainville.fr

Messagerie :
m.caridroit@amiens-
metropole.com

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE

- Lundi au vendredi de 11h à 15h
- Samedi de 10h30 à 12h

Téléphone : 03.22.43.46.19

Fermeture du 04 juillet au
16 juillet 2016.

Editorial.	1
Réunion de CM du 01.07.2016	2.
La vie municipale.	3-4- 5-6- 7
Informations di- verses	8

ÉDITORIAL

Malgré des conditions défavorables, les associations, les bénévoles, les employés municipaux et les élus de Poulainville ont répondu présents aux dernières manifestations :

- Une centaine d'exposants ont participé à la rèderie.
- La course cycliste du 22 mai a pu être organisée dans de bonnes conditions de sécurité.
- 77 petits coureurs étaient engagés dans l'édition 2016 de la course solidaire.
- 4 jeunes Poulainvillois de CE2 et CM1 se sont démarqués au concours national informatique ALGOREA.
- Notre commune a été sélectionnée par le jury départemental des villes et villages fleuris.

Un grand merci à vous tous qui participez, chacun à votre manière, au rayonnement de Poulainville.

Claude VITRY



RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2016**• Numérotation d'habitation chemin de Beauquesne**

La commune ayant été sollicitée par des habitants détachés du chemin de Beauquesne, il conviendrait d'adopter la numérotation métrique. Les démarches avec la Poste sont donc poursuivies. Voté.

• Avenant au marché pour la restauration scolaire

Le marché avec API, signé en 2012, arrive à échéance en juillet 2016. Il est possible de renouveler ce marché pour une année. Monsieur le Maire propose à l'assemblée qui vote à l'unanimité la prolongation de ce marché jusqu'en juillet 2017.

• Création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe

Depuis 2013, un agent en contrat à durée déterminée, effectue les tâches relatives à la restauration scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux. Ce poste étant pérenne, il convient de le créer au tableau des effectifs. Voté à l'unanimité.

• Durée de l'amortissement des fonds de concours

Les nouvelles dispositions du décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 du code général des collectivités territoriales, allongent la durée des amortissements des subventions d'équipement. La durée des amortissements des fonds de concours, antérieurs à 2015 reste inchangée. Il est donc proposé de fixer la durée d'amortissement des nouveaux fonds de concours versés à partir de 2015 à :

- 10 ans pour les montants n'excédant pas 10 000 €
- 30 ans pour les montants excédant 10 000 €

Voté à l'unanimité.

• Création d'une centrale d'achat-adhésion à la convention constitutive

L'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 modifie l'article 9 des statuts d'Amiens-Métropole pour l'autoriser à constituer une centrale d'achat. Afin de permettre à la commune d'adhérer à cette centrale d'achat dont Amiens-Métropole serait gestionnaire, une convention doit être signée par le Maire. Voté à l'unanimité.

RAPPEL JOURS DE TONTE-DE BRICOLAGE

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30
- Le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30
- Interdit le dimanche
- Les jours fériés (autre que le dimanche) de 10h à 12h

DÉJECTIONS CANINES

Soyons citoyens et ramassons les déjections de nos chers animaux. L'absence de ce respect et la salubrité publique occasionnée engendrent malheureusement une mauvaise image du milieu cynophile et du chien en général.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Les collectes du lundi 11 et mardi 12 juillet 2016 sont inchangées.
- La collecte des encombrants est maintenue le jeudi 21 juillet 2016.
- La collecte du lundi 15 août est reportée au mardi 16 août 2016.
- La collecte du mardi 16 août est reportée au mercredi 17 août 2016.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le fleurissement du village, c'est aussi l'affaire des particuliers.

Les habitants désirant participer au concours des maisons fleuries sont priés de se faire connaître en renvoyant ce coupon-réponse.

COUPON-RÉPONSE

(à retourner en mairie avant le 20 juillet 2016)

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Souhaite participer au concours des maisons fleuries.



INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les nouveaux habitants, ainsi que les personnes non encore inscrites, sont invités à venir en mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois. Les jeunes ayant atteint 18 ans cette année sont inscrits d'office par l'Insee qui nous transmet leurs coordonnées.

TENNIS

Depuis le 05 juillet, le terrain de tennis installé dans la cour de l'école, est disponible pour tous les Poulainvillois.

CENTRE DE LOISIRS ÉTÉ 2016

Le Centre de Loisirs fonctionnera du mercredi 06 juillet au vendredi 05 août 2016. Les enfants de 3 à 12 ans et de 12 à 16 ans seront accueillis.

Grands jeux, 2 campings (mer et médiéval), sorties (Paris, Parc des Félines, Piscine, Patinoire...) inter-centres ... sont proposés.

Pour tout renseignement, merci de vous rapprocher d'Aurélien, directeur du centre au 06.40.17.80.88

COURSE CYCLISTE DU 22 MAI 2016

C'est une cinquantaine de coureurs très motivés qui ont bravé le froid, la pluie et la pénurie de carburant pour participer au Prix de Poulainville le 22 mai dernier.

Félicitations à l'ensemble des participants et plus particulièrement aux 3 premiers de chaque course : pour la première course « catégorie grands sportifs » : Ricardo HECQUET (CC de Salouel), Laurine GLORiant (Auxi le Château) et Joël SAVARY (Petit Caux St Martin) et pour la 3ème catégorie UFOLEP : Julien LAMIRAND (ASPTT Amiens), Emilien DECHILLY (Waty Bike) et Christophe BARBIER (EC Moreuil).

Merci à Amiens Sport Cycliste et l'ensemble des bénévoles qui ont permis un déroulement de la course dans de bonnes conditions de sécurité et dans une ambiance chaleureuse.



RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Il est rappelé que les jeunes doivent se faire recenser en mairie (munis du livret de famille) dans le mois de leur seizième anniversaire, dans le cadre de la journée de préparation à la défense qui sera faite à 17 ans.

14 JUILLET : Jour de fête nationale

Rendez-vous à 11 heures au Monument aux Morts. Dépôt de gerbe suivi d'un vin d'honneur à la salle des fêtes.

LA CPAM NOUS INFORME

Durant la période de congés estivaux, il n'y aura pas de permanence entre le 04 juillet et le 02 septembre 2016. Pour toute question relative à l'assurance maladie, contactez le 3646. Vous pouvez adresser tous documents à l'adresse postale 8 place Louis Sellier 80021-AMIENS Cédex 1.

JOURNÉES DU PATRIMOINE 2016

Elles auront lieu le samedi 17 et dimanche 18 septembre 2016. A cette occasion, l'église de Poulainville sera ouverte ces 2 jours de 10 h à 12 h. Des panneaux d'exposition du village au début du siècle dernier et durant la guerre 14-18, seront installés à l'entrée de l'église.



BIBLIOTHÈQUE DURANT LES VACANCES D'ÉTÉ

A compter du mercredi 06 juillet et jusqu'au mercredi 03 août inclus, une permanence sera assurée à la bibliothèque le mercredi matin de 11 h à 12 h. Les horaires habituels reprendront le lundi 05 septembre 2016.

POUR QUE LES JEUNES PUISSENT ALLER AU CINÉMA

L'opération « passeurs d'images » 2016 est engagée. Elle est proposée aux jeunes habitants d'Amiens-Métropole âgés de 3 à 25 ans.

Ces contremarques sont proposées au tarif de 0.50 € pour les 3-13 ans et 2 € pour les 14-25 ans.

Merci aux intéressés de passer en mairie avec le livret de famille.

LA FIN D'UNE BELLE AVENTURE

L'aventure est terminée pour nos quatre participants au concours de programmation national Algoréa.

En effet ils viennent d'avoir les résultats de la demi-finale qui réunissait plus de 1000 élèves du CM1 à la terminale (dont une dizaine de CM1 seulement !).

Comme prévu leurs scores ne leur permettent pas d'atteindre la finale, qui ne concerne que les 12 meilleurs participants toutes classes confondues.

Néanmoins ils terminent dans le milieu du peloton (aux environs de la 600^{ème} place) devant de nombreux élèves de classes bien supérieures à la leur !

Pour rappel, leur parcours a été assez exceptionnel jusque là, en effet au départ ce sont plus de 345 000 élèves qui ont participé au concours CASTOR dont plus de 4500 CM1, et n'oublions leur magnifique performance en quart de finale de l'Algoréa, avec 4 élèves qualifiés (un quart du total des qualifiés en France !), dont trois premiers ex æquo.

Bravo pour l'implication de toute la classe dans ce magnifique projet. Nos jeunes lauréats ainsi que leur enseignant ont reçu les félicitations de notre maire lors d'une cérémonie organisée le 29 mai dernier.



Nos jeunes Poulainvillois durant l'épreuve.



Les participants au concours et leur enseignants ont été félicités par la municipalité.

AGENDA

- ✓ 14 juillet : Fête Nationale-Rendez-vous à 11 h sur la Place-Vin d'honneur
- ✓ 03 septembre : Forum des Associations de 18 h à 20 h. Salle des Associations (face à la mairie)
- ✓ 11 novembre : Armistice-Rendez-vous à 11 h au Monument aux Morts
- ✓ 11 novembre : Baby-Bourse de 14 h à 18 h à la Salle des Fêtes
- ✓ 9 décembre : Arbre de Noël-spectacle pour enfants.
- ✓ 10 décembre : Repas des Aînés.

2^{ème} édition de la course solidaire pour enfants : toujours un succès

Dimanche 12 juin dernier, le lendemain de la traditionnelle rèderie et après le beau feu d'artifice organisé par la commune, 77 petits coureurs ont pris part à l'édition 2016 de la course solidaire pour enfants. Solidaires de la maladie orpheline de la sclérose tubéreuse de Bourneville, les différentes courses (3 au total) ont pu débuter malgré l'incertitude d'un printemps maussade.

Mais c'est dans la bonne humeur qu'environ 30 enfants âgés de 4 à 6 ans, (sur une distance de 400m), une trentaine de 6-10 ans (1.3 km) et une bonne quinzaine de pré-ados (2 km) ont couru dans les rues du village pour goûter à ce plaisir si particulier qu'est la course à pied, à la fois pour la bonne cause mais aussi pour se dépasser. Certains d'entre eux cherchaient même la performance puisque les vainqueurs Hugo (1.3km) et Mathys (2 km) avaient déjà gagné l'an dernier. Gabriel D. a remporté l'épreuve chez les 4-6 ans.

Des récompenses pour tous les coureurs à l'arrivée ; de la joie pour petits et grands ; des sourires sur les visages parfois rougis par l'effort ; des riverains qui applaudissent au passage des petits sportifs ; des encouragements à foison, bref, cette seconde édition fut, à nouveau, une réussite et il n'a même pas plu !



C'est dans la bonne humeur que plus de 70 jeunes concurrents ont participé à la course solidaire.

AMÉTIS RENTRÉE SCOLAIRE 2016-2017

N'attendez pas la rentrée pour refaire la carte scolaire. Les services d'AMÉTIS nous informent qu'il est possible d'effectuer cette démarche dès à présent. De plus, découvrez les nouvelles fonctionnalités de l'APPLI AMÉTIS disponible gratuitement sur App Store & Google Play. Renseignement sur ametis.fr//Appli ametis

Allo Ametis 09.70.82.07.22

LE MINISTRE DE LA SANTÉ INFORME

De nouveaux documents d'information sur la prévention des maladies transmises par les vecteurs en France métropolitaine : prévention des piqûres de tiques pour prévenir la maladie de Lyme, prévention des piqûres de moustiques de type *Aedes* pour prévenir le risque de transmission et de dissémination des arboviroses (dengue, chikungunya, infection à virus Zika). L'objectif est de réduire le risque de transmission de ces agents infectieux par les vecteurs.

Les documents sont disponibles sur le site inpes.santepubliquefrance.fr

INFOS URLIP

Vous avez entre 16 et 25 ans et n'êtes plus scolarisé. Vous n'êtes plus à l'aise avec l'écriture, la lecture et le calcul et souhaitez être accompagné dans vos démarches administratives, n'hésitez pas à prendre contact avec l'URLIP au 03.22.92.85.85 ou 07.75.24.56.28.

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT, MÊME EN COMMUNE RURALE

Le règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et, par conséquent, des déchets verts. Les déchets biodégradables de jardins et parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux et sont donc considérés comme déchets ménagers et assimilé (annexe III de l'article R.541-8 du code de l'environnement).

Le Ministère de l'Intérieur vient de confirmer que le brûlage de ces déchets verts est interdit (QE n°88 129 de MJ.Zimmermann, JO AN, 17/05/2016). La justification de cette interdiction relève de l'impact sanitaire des brûlages à l'air libre de végétaux, en plus de la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie.